

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES PAYS DE L'AIGLE

5 place du Parc  
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE L'ORNE

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	32
VOTANTS	46

CONVOCACTION

Datée	Du 20/09/24
Affichée	le 20/09/24

OBJET

Décision Modificative n° 1  
- Budget général -  
Avance vers le Budget  
annexe BOHIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil communautaire  
de la communauté de communes des Pays de L'Aigle

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi vingt-six septembre à vingt heures, les membres du Conseil communautaire légalement convoqués le 20 septembre 2024, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Madame Véronique HELLEUX a été nommée secrétaire de séance.

**Étaient présents :** Véronique HELLEUX, Dominique NETZER, Didier PITOU, Éric ZO, Daniel MARIE, Serge GODARD, Philippe CROTEAU, Pierre DUFAY, Pascal SUARD, Michel LE GLAUNEC, Christian BARBIER, Philippe VAN-HOORNE, Didier COUSIN, Jean-Marie GOUSSIN, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Serge DELAVALLÉE, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, François HUREL, Fabrice GLORIA, Didier DEMONCHEAU, Elisabeth JOSSET, Hervé HAREL, Jean-Guy GRANDIN, Franck GAULTIER, Jacky DE TAEVERNIER, Daniel LANDE, Jean SELLIER, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL, Jean-Luc NOUAIL

**Pouvoirs :**

Dominique LORMEAU a donné pouvoir à Véronique HELLEUX  
Sylvie MOLERO a donné pouvoir à Delphine PRIEUR  
Philippe THOURET a donné pouvoir à Jean-Guy GRANDIN  
Paule KLYMKO a donné pouvoir à Elisabeth JOSSET  
François BRIZARD a donné pouvoir à Christian BARBIER  
Edith LEROY a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC  
Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Didier COUSIN  
Charlène RENARD a donné pouvoir à Jean-Marie GOUSSIN  
Nathalie LENÔTRE a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE  
Lionel GONNET a donné pouvoir à Pascal SAMSON  
Fleur GOSSELIN a donné pouvoir à Mireille NOGUET  
Philippe RONDEL a donné pouvoir à Serge DELAVALLEE  
Christophe POTTIER a donné pouvoir à Daniel LANDE  
Christine LEBRETON a donné pouvoir à André LAMONTAGNE

**Représentés :** Joël BRUNET représenté par Daniel LANDE  
François CARBONELL représenté par Jean-Luc NOUAIL

**Absents excusés :** Jean-Luc BEAUFILS, Nadège TROUILLET, Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, Marie-José MARTIN, Virginie VIOLET

**Absents :** Alexandra DEPARIS-AUBRIL, Nathalie RIBAUT, Isabelle CLOUCHE, Hubert GORET

Accusé de réception en préfecture  
061-200068468-20240926-2024-09-26-184-BF  
Date de télétransmission : 01/10/2024  
Date de réception en préfecture : 01/10/2024

Monsieur LE GLAUNEC, Vice-Président délégué aux finances, informe les membres du conseil que le budget annexe Bohin doit bénéficier d'une avance du budget général, afin de faire face à son besoin de trésorerie. En effet, en raison du non-paiement des loyers depuis 2022, la trésorerie du budget annexe ne permet pas de faire face aux prochaines échéances d'emprunt.

Afin de ne pas recourir à un emprunt relais ou une ligne de trésorerie, il est proposé de verser une avance remboursable du budget général vers ce budget annexe.

Cette avance sera remboursée au budget général, dès perception des loyers.

Budget général DM 1		Avance au budget annexe Bohin		
INVESTISSEMENT	Chapitre	Article	Intitulé / objet	Proposition - €
Dépenses	27	27638	Avance vers budget annexe (Bohin) - Autres créances immobilisées / Autres établissements publics	50 000 €
			<b>Total Dépenses d'investissement</b>	<b>50 000 €</b>
Recettes	27	27638	Remboursement Avance du budget annexe (Bohin) - Autres créances immobilisées / Autres établissements publics	50 000 €
			<b>Total Recettes d'investissement</b>	<b>50 000 €</b>
			<b>Equilibre de la section</b>	<b>0 €</b>

- Vu le Code général des collectivités Territoriales,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
- Vu la délibération n° 2024-04-04-065 du conseil communautaire en date du 04 avril 2024 approuvant le budget 2024 du budget général,
- Considérant le besoin en trésorerie du budget annexe BOHIN,

**Le Conseil, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** la décision modification n° 1 du budget général 2024 présentée dans le tableau ci-dessus.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Acte reçu en préfecture le  
Publié en ligne le / 1 OCT. 2024  
Certifié exécutoire / 1 OCT. 2024  
Le Président,  
Jean SELLIER

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Au registre sont les signatures  
Pour copie certifiée conforme



61300  
Accusé de réception en préfecture  
08112007843-20240926-2024-09-26-184-BF  
Date de télétransmission : 01/10/2024  
Date de réception en préfecture : 01/10/2024